



FISCALITE... Vente objets virtuels / numériques

Par **itka**, le **29/12/2023** à **00:41**

Bonjour.

Pendant environ 3 ans, j'ai fait du "trading" sur un jeu vidéo. En somme, il s'agissait d'achat-revente de cosmétiques sur le jeu. Ces cosmétiques pouvaient être vendus contre de l'argent (€/\$.) ou contre de la monnaie virtuelle de jeu, laquelle pouvait ensuite être revendue contre de l'argent. À l'issue de ces 3 ans, j'ai obtenu environ 000. J'en ai perdu et dépensé environ 5000. Les échanges ont été fait auprès de particuliers et de sites internet revendeurs (chinois). La plupart de cette argent est actuellement en cryptomonnaie (~000, mon paypal ayant des risques de se faire bloquer avec une telle somme), ainsi qu'en paypal (~3000€) et sur mon compte en banque (~1500€ qu'un ami m'a versé en échange d'un équivalent en crypto (USDT)). J'ai 17 ans, bientôt 18, je suis sous le foyer fiscal de mes parents et je n'ai rien déclaré, ne sachant si je le dois et surtout ne voulant pas importuner mes parents en leur faisant payer des impôts (je me ferais tuer, ils ne connaissent rien à mon "business"). De plus, je ne saurais justifier chacune de mes transactions cryptos dans le cas où je retirerais cette argent, étant donné que certaines transactions datent d'il y a 2 ans et demi. J'aimerais de l'aide, merci.

Par **Marck.ESP**, le **29/12/2023** à **18:54**

Bonjour

Juridiquement, vous devez déclarer dans les règles.

Prenez les renseignements directement auprès du service des impôts.

Par **miyako**, le **29/12/2023** à **19:05**

Bonsoir,

En plus paypal n'aurait jamais du vous ouvrir un compte sans l'autorisation de vos parents. Je ne sais pas quelle combine vous avez employé. Mais cela me paraît tout à fait illégal. Pour votre argent paypal, il faudra un virement sur un compte bancaire.

Cordialement